

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 juin 2025

17 h 30 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 14	L'assemblée régulièrement convoquée le 10 juin 2025, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 12	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER
<u>Votants :</u> 13	<u>Représentés :</u> Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY) <u>Absents :</u> Adrien RICARD <u>Secrétaire de séance :</u> Camille LECAT

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2025**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté aux élus. Les élus valident le compte rendu présenté à l'unanimité.

➤ **Les Ateliers Contrats Verts Sud Lozère : nomination de représentants communaux**

Il est proposé aux élus de nommer deux représentants communaux (un représentant titulaire et un représentant suppléant) au sein de la nouvelle structure Les Ateliers Contrats Verts Sud Lozère, association loi 1901 créée suite à la dissolution de l'association syndicale autorisée (ASA) Contrats Verts Sud Lozère.

Le Maire présente le sujet qui fait suite à une situation de crise survenue au sein de la structure ayant conduit à un changement de bureau. Ce contexte a engendré le départ de Camille LECAT de la présidence de la structure ainsi que le départ, via une rupture conventionnelle, de la directrice et de l'accompagnatrice socio-professionnelle de l'association. Le nouveau président de l'association est Eric ANDRE, président de l'APEC (association pour l'emploi en Cévennes). Une nouvelle accompagnatrice socio-professionnelle vient d'être recrutée et un directeur(rice) est en cours de recrutement. Le Maire précise que l'association souhaite louer le premier étage de l'atelier située au Temple pour y aménager des vestiaires. Ces locaux seront loués par la commune à l'association pour la somme de 60 € par mois, sachant que l'association paye 2400 € par an pour les autres locaux déjà mis à disposition. Le bail sera révisé et réévalué une fois les travaux d'aménagement effectués.

Camille LECAT prend la parole pour faire le bilan de son mandat de président au sein de l'ASA DFCI puis de l'association des Ateliers Contrats Verts Sud Lozère. Il retrace l'historique de la structure, avec notamment l'ouverture du second chantier en Vallée française. Il explique les

difficultés de mise en place du poste de directrice, mal acceptée au sein de la structure. Il expose les compétences de l'ancienne directrice, Mme Julie BATAIL, et sa détresse suite aux difficultés qu'elle a rencontrées dans son poste ayant conduit à son accident de travail. Il expose également les difficultés rencontrées par l'accompagnatrice socio-professionnelle et déplore le non-respect de leurs prérogatives par des nombreux élus. Il estime que certains agissements au sein de l'association pourraient constituer un harcèlement moral à l'encontre de la directrice. Camille LECAT expose également sa douleur personnelle engendrée par la gestion du chantier d'insertion dans une telle situation de crise.

Mme Julie BATAIL, ancienne directrice de l'association et présente dans le public lors la séance, demande la parole pour exposer son point de vue sur la crise survenue au sein de cette association. Sa prise de parole est acceptée au sein d'une suspension de séance.

La séance est suspendue à 18h00.

La séance reprend à 18h13.

Daniel MATHIEU évoque le fait que le changement de statut de la structure (passage de l'ASA à une association loi 1901) a sûrement contribué à fragiliser l'association.

Dans un souci de stabilité et à la demande du nouveau président de l'association, Pierre-Emmanuel DAUTRY précise qu'il est candidat pour être représentant titulaire de la commune au sein de la structure. Il estime aussi que Daniel MATHIEU serait un très bon représentant communal, du fait de sa grande expérience aussi bien au sein du monde de l'entreprise que des collectivités locales.

Les représentants communaux au sein de l'association sont élus :

Pierre-Emmanuel DAUTRY est élu en tant que représentant titulaire de l'association avec 10 votes pour et 3 abstentions (Camille LECAT, Olivier CHARTON et Muriel SAIZ).

Daniel MATHIEU est élu à l'unanimité en tant que représentant suppléant de l'association.

➤ **Cession du domaine public et échanges de parcelles à la Ponge**

La commune a mis en vente une maison communale située à la Ponge. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de créer une place de stationnement dédiée à cette maison, afin de permettre une meilleure gestion de l'espace et une cohabitation facilitée entre les habitants du hameau.

Il a été proposé à Solène RENARD et Siméon LEFEBVRE d'échanger la parcelle 152 B201 qui leur appartient avec une partie d'une parcelle classée au domaine public communal et située devant leur habitation, ce qui sera possible en cas de déclassement de cette partie de parcelle qui ne présente plus aucun intérêt public à ce jour.

Siméon LEFEBVRE ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Les élus présents votent à l'unanimité pour la cession du domaine public de la partie de parcelle concernée et ils votent à l'unanimité pour l'échange de parcelles proposé.

➤ **Plan départemental des espaces, sites et itinéraires**

Le Conseil Départemental de la Lozère a sollicité la commune en lui demandant d'émettre son avis sur l'inscription de sentiers au Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires (PDESI) et de délibérer pour autoriser le passage de randonneurs pédestres, équestres et VTT sur le réseau concerné et pour valider l'inscription au PDESI des chemins ruraux concernés.

La carte fournie par le Département est projetée lors de la séance.

Un débat s'engage entre les élus concernant notamment le déclassement de la partie de la route des crêtes goudronnée.

Les élus votent pour répondre positivement à la demande du Conseil Départemental, avec 8 votes pour et 4 abstentions (Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Frédéric CEBRON et César VERDIER).

➤ **Programme ONF 2025 forêt communale**

L'ONF a fait parvenir à la commune le devis correspondant au programme d'investissement 2025 de la forêt communale. Il concerne des travaux d'entretien de route en terrain naturel pour un montant total de 4 750 € HT.

Les élus sont invités à délibérer pour valider ce programme de travaux.

Ils votent pour à l'unanimité.

➤ **Ressources humaines : poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe**

Marie DEBIERE, adjointe administrative communale, a été inscrite au tableau d'avancement de grade 2025 sachant qu'elle remplit l'ensemble des conditions pour être nommée adjointe administrative principale de 2^{ème} classe. Il est proposé aux élus de valider la création de ce poste et la suppression du poste actuel d'adjoint administratif au 1^{er} juillet 2025.

Les élus votent pour à l'unanimité.

➤ **Centre aéré / garderie municipale été 2025**

L'association TRAIT D'UNION, gestionnaire habituelle du centre aéré communal, ne sera pas en mesure d'organiser un centre aéré sur la commune de Ventalon en Cévennes pour cet été 2025, faute de personnel disponible.

Afin de permettre aux parents qui avaient inscrits leurs enfants de bénéficier d'une solution de garde, la mairie envisage de mettre en place une garderie municipale estivale à titre exceptionnelle, qui sera obligatoirement limitée à 6 enfants. Le projet est présenté aux élus pour validation.

La garderie municipale serait mise en place du 28 juillet au 14 août, 4 jours par semaine. Une animatrice, Sarah BOGGIO-POLA, sera recrutée pour l'occasion.

Une participation financière sera demandée aux parents de 6 € par enfant et par jour, avec un plafond de 10 € par famille nombreuse.

Les élus valident à l'unanimité le principe de création d'une garderie municipale dans ces conditions, avec la création d'un poste de responsable de garderie au motif d'un accroissement temporaire d'activités et ils valident à l'unanimité la modification budgétaire correspondante (le budget prévu pour le centre aéré sera en partie reversée sur les charges de personnel pour permettre le recrutement de l'animatrice responsable de la garderie).

➤ **Composition du conseil communautaire 2026**

Dans la perspective des élections municipales de mars 2026, la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes doit être établie (nombre total de sièges et répartition par communes membres). La loi prévoit 2 modalités distinctes possibles (disposition de droit commun ou accord local). Ces modalités sont présentées aux élus.

Les élus délibèrent à l'unanimité pour l'application du droit commun, sachant qu'aucun accord local n'est envisagé par les communes composant la communauté de communes.

➤ **Borne de recharge de véhicules électriques à l'Espinas**

Le SDEE a élaboré un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables afin de renforcer le maillage du réseau des bornes de recharge lozérien. L'implantation d'une borne de recharge à l'Espinas a été retenue pour la commune de Ventalon en Cévennes. Le SDEE a sollicité la commune afin de signer une convention à ce sujet. La commune versera uniquement une participation au financement

des frais de déploiement (2 951,06 €) et ensuite une cotisation annuelle de 300 € au titre des charges d'exploitation.

Les élus votent à l'unanimité pour l'implantation de cette borne à l'Espinas selon les modalités présentées et donnent délégation au Maire pour signer les conventions afférentes avec le SDEE.

➤ **Projet d'installation de compteurs généraux AEP connectés**

Le Maire expose que les services communaux ont travaillé sur un projet d'installation des compteurs généraux AEP connectés.

Ce projet répond aux objectifs suivants :

- Mise en conformité réglementaire : tous les compteurs généraux doivent être changés au bout de 9 ans, dans un souci de fiabilisation des mesures.
- Gestion vertueuse de l'eau : meilleure détection des fuites pour prévenir les pénuries, meilleure gestion du pompage, modernisation des installations existantes.

Un devis a été établi par le SDEE, il s'élève à 23 080 € HT. Cet investissement fera l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant total de 16 156 € (soit 70 % du projet).

Les élus valident le projet présenté à l'unanimité.

➤ **Schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable**

Il est proposé aux élus de délibérer pour mettre en place un schéma directeur d'eau potable, élément indispensable pour obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau en matière d'AEP. Le schéma directeur d'assainissement communal étant également obsolète, il convient de le réviser.

Loïc JEANJEAN évoque la possibilité de passer en non-collectif regroupé l'assainissement de l'Espinas, afin de faciliter sa réalisation, compte tenu du coût que représenterait un assainissement collectif (plus de 70 000 € d'après un devis de Lozère Ingénierie).

Les élus votent à l'unanimité pour mettre en place un schéma directeur d'eau potable communal et pour réviser le schéma directeur d'assainissement communal.

➤ **Information du Maire et décisions prises dans le cadre de ses délégations : avancement projet PLU / chantiers collectifs de débroussaillage avec l'ACOFOR / location matériel sonorisation et barnum**

Le Maire fait le point sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations ainsi que sur l'avancement de plusieurs dossiers communaux :

- PLU

Le projet de PADD (projet d'aménagement et de développement durable) va être envoyé aux élus pour validation. Il faudra valider ensuite le zonage et les OAP (opérations d'aménagement et de programmation). Une réunion sera organisée à ce sujet en mairie durant l'été.

- Expérimentation d'un projet de chantier collectif dans le cadre des obligations légales de débroussaillage (OLD).

Ce type d'expérimentation a déjà été testée à Corbières avec l'Association des Communes Forestières, dans le cadre de la Charte Forestière.

Il faut prendre en compte que tout ce bois extrait des obligations légales de débroussaillage est aussi une ressource qui peut être valorisée pour réduire les coûts des opérations de débroussaillage. Des préaux en bois local peuvent par exemple être réalisées avec le bois issu des OLD.

- Projet de convention de location de matériel communal

Il est proposé aux élus de définir le tarif de location du nouveau matériel de sonorisation dont la commune a fait l'acquisition dans le cadre du programme d'aide de l'Etat via le fonds de convivialité. Après débat, les élus valident le tarif de location à 40 € pour les enceintes seules, et à 70 € pour les enceintes et le caisson de basses. Les associations communales seront éligibles à la location de ce matériel très fragile après signature d'une convention.

➤ **Enquête publique Approvisionnement de la centrale de Provence exploitée par Gazelenergie Génération**

Une enquête publique est en cours concernant l'approvisionnement de la centrale de Provence exploitée par Gazelenergie Génération. Ventalon en Cévennes fait partie du périmètre concerné. Les élus ont la possibilité de donner leur avis à ce sujet s'ils le souhaitent.

Une présentation détaillée est faite du sujet.

Le Maire précise que sont exclus de l'approvisionnement les zones Natura 2000, donc une grande partie de la commune. Néanmoins le projet ne prévoit pas de récupération de chaleur. Siméon LEFEBVRE précise que le fonctionnement global de la centrale sera néfaste pour l'environnement.

Les élus votent à l'unanimité contre le projet.

➤ **Questions diverses**

- **Journée Addictions France**

2 journées vont être organisées avec l'association Addictions France pour sensibiliser les agents communaux à la prévention des addictions. Les partenaires locaux seront conviés (ABPS, Contrats Verts Sud Lozère, Epi de Mains, communauté de communes, communes voisines...).

- **Voie Verte**

Loïc JEANJEAN, Président du Syndicat Mixte de la Ligne verte, explique que le plan de financement de la deuxième tranche n'est pas encore totalement finalisé mais que ce gros travail est en très bonne voie. Il expose les difficultés techniques à surmonter (effondrement à Cassagnas, création de passerelles à St Hilaire...).

Cette tranche pourrait être achevée en 2028.

- **Exposition des dessins des écoliers des Abrits au temple de Lézinier**

Le vernissage de l'exposition des dessins des enfants de l'école des Abrits est prévu le 25/06/2025. Ces dessins ont été réalisés pour des enfants hospitalisés au CHU de Montpellier. Ce projet qui s'inscrivait dans le cadre de la journée communale de la Citoyenneté et de la Fraternité a été mené avec beaucoup de réussite par Sarah THELIER, stagiaire à l'association Epi de Mains.

- **Réunion ambrosie et chenilles processionnaires**

Camille LECAT fait le point sur la réunion préfectorale concernant la lutte contre l'ambrosie et les chenilles processionnaires, à laquelle il a assisté. Un arrêté préfectoral est déjà existant concernant la lutte contre l'ambrosie. Pour les chenilles processionnaires, l'arrêté préfectoral est en cours de validation. Il prévoit diverses mesures, telle qu'une obligation d'affichage pour prévenir des risques.

Camille LECAT fait aussi le compte rendu des assemblées générales de l'ADMR et de la Scic Viv'la Vie.

- Label Ecocert obtenu par la cantine des Abrits

Pierre-Emmanuel DAUTRY annonce que la cantine de l'école des Abrits a obtenu le label Ecocert, avec « 3 carottes », soit le plus haut niveau de labellisation possible. Ce label vient récompenser le travail de qualité mené par l'équipe de chefs cuisiniers, David MONIER et Lucile BURNICHON.

- Dégât du gibier sur la commune au verger de l'Espinas

Daniel MATHIEU évoque les dégâts de gibier impressionnants constatés au verger de pommiers de l'Espinas. Il précise la nécessité de se saisir rapidement de ce problème. Un courrier pourrait être adressé au Parc national des Cévennes et aux associations de chasse.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 10.